

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE MARLY

ARRETE DU MAIRE n° 243 /2026

Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement

Rue Alexander Fleming

Le Maire de Marly,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2541 et suivants, relatif aux dispositions spécifiques aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut Rhin,
- VU** le Code de la Route,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** L'application du règlement de voirie,
- VU** L'instruction ministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière,
- VU** La demande de l'Eurométropole de Metz, en date du 26 août 2026,

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre les mesures propres à permettre la bonne exécution des travaux de réfection de la voirie au niveau de la rue Alexander Fleming à Marly par la société COLAS, pour le compte de l'Eurométropole de Metz,

A partir du mercredi 9 septembre et jusqu'au vendredi 11 septembre 2026 inclus

ARRETE

Article 1 : Afin de permettre, en toute sécurité, la bonne exécution des travaux de réfection de la voirie, rue Alexander Fleming à Marly, la circulation sera alternée, la chaussée sera rétrécie à la circulation. Le stationnement sera interdit à l'avant du chantier et la vitesse sera limitée à 30 km/h pendant la durée de l'intervention.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par la société COLAS chargée des travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : La société COLAS devra assurer pendant toute la durée des travaux un accès permanent aux propriétés riveraines.

Article 4 : La Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques et les Agents de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur de la société COLAS et dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur de la société COLAS,
Monsieur le Directeur d'HAGANIS,
Monsieur le Directeur de la Police Nationale,
Monsieur le Directeur des Services Techniques,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
Monsieur le Directeur de la Régie de l'eau
de l'Eurométropole de Metz,
Monsieur le Président de l'Eurométropole de Metz.

A Marly, le 27 août 2026
Pour le Maire
Le 2nde Adjoint chargé de l'urbanisme
des travaux et de la circulation

